



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1860-03-2024 ET 1919

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 mai 2024, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1860-03-2024 concernant la rémunération des membres du conseil et le remboursement de leurs dépenses***

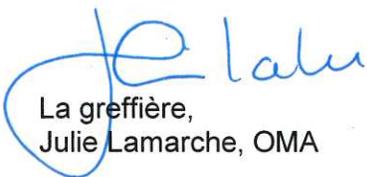
Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1860 afin notamment de prolonger le délai suggéré de garde des animaux.

- ***Règlement numéro 1919 concernant la rémunération des membres du conseil et le remboursement de leurs dépenses***

Ce règlement a pour objet d'établir diverses règles de délégation, notamment le pouvoir de dépenser, d'embaucher et de nommer des employés et fonctionnaires municipaux et les règles de contrôle et de suivi budgétaires que doivent suivre les employés et fonctionnaires municipaux.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 22 mai 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA